

R E G I O N W A L L O N N E

LE MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,
DE LA RECHERCHE, DES TECHNOLOGIES ET DES RELATIONS
EXTERIEURES POUR LA REGION WALLONNE

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, modifiée par la loi du 8 août 1988, notamment l'article 6, § 1er, 1;

Vu l'article 150 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme;

Vu l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 23 novembre 1989 déterminant le modèle et les dimensions de l'avis visé à l'article 150 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme;

Vu la délibération du 25 février 1991 du Conseil communal de la commune de Lontzen proposant la constitution d'une Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire en application de l'article 150 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme;

Vu l'avis du 25 avril 1991 de la Commission consultative régionale d'Aménagement du Territoire;

A R R E T E :

Article 1er.-

Est instituée la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire de la commune de Lontzen.

Article 2.-

Outre son Président, cette commission est composée de 12 membres siégeant avec voix délibérative et est constituée de la manière suivante :

En qualité de Président :

✓ M. O. HEUSCHEN

Au titre de représentants du secteur public :

M. F. ALDENHOFF et son suppléant M. M. CROTZEN
✓ M. L. LOCHT et son suppléant M. R. FRANSSSEN
M. A. LECERF et son suppléant M. J. KOHL

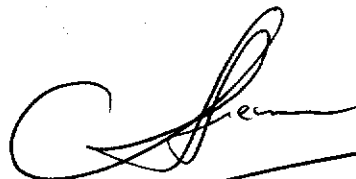
Au titre de représentants du secteur privé :

M. N. CORMANN et son suppléant Mme E. DUGGEN ✓
✓ M. L. ROX et son suppléant M. J-M. MULLENS ✓
✓ M. L. DAHLEN et son suppléant M. L. KESSEL ✓
✓ Mme U. MAURAGE et son suppléant Mme M. DRESSE ✓
M. T. WIMMER et son suppléant M. A. KELLING
M. Y. NOEL et son suppléant M. H. OSSEMANN ✓
M. E. KLOCKER et son suppléant M. P. RENIS
M. J. BURTSCHIED et son suppléant M. R. EICHER
M. G. MALMENDIER et son suppléant M. R. LECLERC

Article 3. -

Le présent arrêté produit ses effets le jour de sa notification.

Fait à Bruxelles, le 03 mai 1991.



Albert LIENARD